

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 6 avril 2023

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (9) M. HOAREAU, M. BERTHIER, M. MEZUI, Mme HERVIEU, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (6) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, Mme TENENBAUM représentée par Mme GINDRE, Mme AKPINAR-ISTIQUAM représentée par Mme VIAN, Mme CHOLLET représentée par M. BERTHIER, M. FOUILLOT représenté par M. FOUSSET, Mme VINDY représentée par M. HOAREAU.

Membres excusés : (2) Mme JACQUEMARD, M. JASPART.

Date de convocation : 31 mars 2023.

Délibération n° : 13-2023

Objet : Maison des Seniors – Convention de partenariat UNIS - CITE

La Maison des Seniors, gérée par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon, s'adresse à tous les seniors dijonnais, leurs proches et les professionnels de la Gérontologie. Elle accueille les seniors pour toute question de la vie quotidienne. Parmi l'ensemble des actions menées, elle participe notamment à la lutte contre l'isolement.

Comme en 2022, un partenariat est proposé avec l'association Unis-Cité autour du programme « Les Intergénéreux » dont l'objectif est la lutte contre l'isolement des personnes âgées et la création de liens intergénérationnels.

Des volontaires de l'association interviendront à la Maison des Seniors dans le cadre de leur service civique.

Ils auront pour missions :

- d'assurer des appels téléphoniques dans le cadre du dispositif « Seniors en contact » ;
- de mettre en place de séances thématiques (*exemples : présentation du programme « les intergénéreux », ou autres sujets...*), selon l'opportunité et les modalités prévues à cet effet par la direction de la Maison des Seniors, pour mieux informer les seniors des actions de solidarité entre les générations.

La Maison des seniors proposera aux jeunes volontaires :

- un temps de présentation et d'information sur la maison des seniors ;
- la possibilité de participer à certaines séances thématiques organisées en faveur des seniors sur des sujets divers relatifs à l'avancée en âge et aux besoins des personnes âgées.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- approuvent la convention de partenariat avec l'association Unis – Cité ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer la convention de partenariat avec l'association Unis – Cité ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et son exécution.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Autonomie : 1